

Lettre 1 : Politesse linguistique

UNIL-Université de Lausanne

Lausanne, le 28 septembre 2018,

La Directrice

Objet : Charte éthique des communications électroniques

Chers collègues,

L'évolution des technologies et en particulier l'usage du numérique ont considérablement modifié notre façon de communiquer et donc de travailler. Au sein de notre Université, les communications électroniques occupent désormais notre espace de travail et nous pouvons grâce à elles nous affranchir des barrières spatiales et temporelles. Pourtant, il est désormais avéré que l'usage quotidien de cet outil dans nos relations professionnelles entraîne certaines dérives. Consciente de ces dérives, la Direction a recherché des solutions afin que nous puissions ensemble faire bon usage de ce nouveau mode de communication. La mise en place d'une charte éthique régissant les communications électroniques entre tous les personnels de l'Université s'est imposée à nous comme une évidence. Nous savons l'intérêt que vous portez à l'amélioration des conditions de travail au sein de notre Université et nous connaissons la valeur et l'attachement que vous portez au service public. Mieux encadrer l'usage de ce nouveau mode de communication et proposer à tous les moyens de mieux en profiter sont les maîtres mots qui ont guidé la rédaction de cette charte.

Soucieuse d'améliorer la qualité de nos échanges et de nos relations, la Direction invite chacun d'entre vous à consulter et à respecter les grands principes énoncés dans cette charte. Nous savons tous pour en avoir fait l'expérience que la méconnaissance ou l'usage trop fréquent des communications électroniques peut être la cause de stress, de tensions ou d'incompréhensions. Cette charte se propose d'apporter des solutions concrètes visant à améliorer la qualité de nos échanges et donc à permettre un travail plus efficace dans un climat serein. Être courtois, précis, concis et se relire, cibler les destinataires en limitant le nombre de copies, respecter autant que possible les horaires d'envoi à l'activité des destinataires, telles sont les principales recommandations que je vous invite à consulter dès à présent et auxquelles nous saurons désormais nous conformer.

Je suis persuadée que nous tous, membres de cette prestigieuse Université européenne, nous serons à la hauteur de cet enjeu, fiers de tirer le meilleur du numérique et d'afficher notre réelle capacité d'adaptation aux grandes innovations du XXIème siècle.

Je vous prie de recevoir, chers collègues, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Direction

Lettre 2 : Impolitesse / Polirudesse linguistique

UNIL-Université de Lausanne

Lausanne, le 28 septembre 2018,

La Directrice

**Objet : Charte éthique
des communications électroniques**

Madame, Monsieur,

Dans une société où l'usage des communications électroniques régit désormais la circulation de l'information, la Direction d'une université comme la nôtre ne peut tolérer que ses membres se montrent si peu enclins à s'adapter au bon usage de ces nouvelles pratiques. La teneur des propos échangés entre vous a alerté la Direction et l'oblige à prendre des mesures pour que chacun se montre désormais conscient des désagréments induits par de tels comportements. Nous pensons que les membres d'une université aussi prestigieuse que la nôtre sauraient se conformer aux exigences de ces nouvelles pratiques de communication en se montrant responsables et en faisant preuve de capacité d'adaptation. Force est de constater qu'il n'en est rien.

Face aux conduites parfois agressives ou aux invectives relevées dans certains de vos courriels, la Direction a décidé de concevoir une charte éthique des communications électroniques. Faut-il rappeler que la communication électronique au sein de l'Université doit se limiter au cadre strictement professionnel et ne faire l'objet d'aucun débordement ou attaque personnelle ? Vous ne devez en aucun cas user de ce média pour vous mettre en scène ou persécuter votre voisin de bureau. Nous le répétons, ces comportements sont indignes et ne sauraient être tolérés plus longtemps par la Direction.

En conséquence, vous êtes tenus de lire et de me remettre signée dans les plus brefs délais la charte éthique que je vous fais parvenir en pièce jointe. Cette charte vous rappelle les règles élémentaires à respecter dans l'utilisation des courriels électroniques afin que, désormais, l'impolitesse, l'imprécision des messages, l'emploi d'un style inapproprié ou le non-respect des horaires d'envoi à l'activité des destinataires soient proscrits de vos pratiques en matière de communication électronique. Il va sans dire que toute personne s'avisant de ne pas tenir compte des principes érigés dans cette charte se verra contrainte de s'en expliquer auprès de la direction.

Veillez recevoir l'expression de nos salutations.

La Direction